



PREAVIS No 02-2021 «RAPPORT DE GESTION 2020»

RAPPORT AU CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ASEL
PAR LA COMMISSION DE GESTION

Séance du Conseil intercommunal du 15 juin 2021

La Commission de gestion, composée de Madame Anne Schranz, Messieurs Viesturs Simanis et Laurent Witschi (Jean-Marc Mayor excusé), a procédé à l'examen du préavis lors de sa séance du 20 mai 2021 dans les locaux de la Police de Pully. Elle a siégé seule, puis en présence de M. Jean-Marc Chevallaz, président du CoDir et du Lt-colonel Dan-Henri Weber, commandant de police, qu'elle remercie pour les commentaires faits aux commissaires.

Préambule

Comme chaque année, la Cogest relève l'excellente qualité du Rapport de gestion, aussi bien dans sa présentation que par les informations complètes et pertinentes qu'il contient. De plus Messieurs Weber et Chevallaz ont entretenu avec compétence la Cogest sur tous les sujets qu'elle a désiré aborder en parallèle de ce rapport. Qu'ils en soient ici remerciés.

Année 2020, année spéciale

L'année 2020 a été une année spéciale puisqu'elle a vu la mise en œuvre du plan ORCA et du projet CoRe. Le premier, concernant l'organisation cantonale en cas de catastrophe, a été mis en place par deux fois pendant l'année par le Conseil d'Etat, ce qui a bien sûr quelque peu chamboulé le travail quotidien des unités. Il a fallu notamment prioriser certaines tâches par rapport à d'autres. En effet, durant le premier semestre 2020 en particulier, les missions de la police ont été axées sur la prévention Covid19 (contrôle du port du masque, distanciation, rassemblements illicites, commerces et établissements publics ...) au détriment des cours de prévention dans les classes, des contrôles radars et du contrôle du stationnement.

Quant au projet CoRe (Collaboration Renforcée)¹, il a vu la création de patrouilles mixtes entre policiers locaux et gendarmes, ce qui a pu surprendre les citoyens voyant passer leurs véhicules. Le bilan de cette collaboration est très positif à tous les niveaux et elle a été reconduite en 2021.

¹ Les détails de ce projet figurent en page 6 du Rapport de gestion.

Le Covid19 a bien entendu affecté la police de diverses manières. D'abord en frappant directement : 2 policiers ont été touchés et 12 de leurs collègues ont été mis en quarantaine soit à titre préventif soit suite à des contacts. Cela représente 400 jours d'absences qui ont eu des impacts sur l'opérationnel (adaptation de la planification générale, déplacement d'horaire pour le personnel). Cependant les missions générales de police ont pu être en tout temps garanties grâce au dispositif CoRe. Indirectement la PEL a aussi été impactée, puisque durant les mois de semi-confinement, les interventions pour nuisances sonores et différends entre voisins ont doublé par rapport à 2019. La difficulté pour les agents a été de garantir un équilibre entre les directives strictes du Conseil d'Etat et le bon sens à appliquer selon les situations.

En interne, les mesures de prévention prises rapidement (mise à disposition des masques de protection, de gel hydroalcoolique en suffisance et limitation du nombre de collaborateurs dans un même local) ainsi que les qualités de résilience du personnel ont permis de maintenir une certaine sérénité au sein du corps de police.

Préavis

Le rapport de gestion étant suffisamment clair et les questions financières ayant déjà été soulevées lors de l'examen des comptes, les commissaires n'ont eu que quelques remarques à son sujet.

Page 24 : la commune de Savigny, sur demande d'un de ses citoyens, a acheté à ses frais deux radars pédagogiques qu'elle a disposé de manière pérenne sur les grands axes qui la traversent. Ces radars n'entrent pas dans les statistiques de l'ASEL.

Page 29 : les chiffres restent relativement stables. Pully ne disposant pas d'établissement public nocturne, le Covid a peu influencé le champ des interventions. D'autre part les interventions à domicile ont compensé les interventions extérieures.

Dernière ligne du tableau : dès juillet 2020 seules les patrouilles pédestres sont comptabilisées, car il est estimé que traverser les voies principales en voiture ne constitue pas une action préventive spécifique.

Page 34 : les 3 cycles recensés ne comprennent pas les 2 vélos électriques budgétés pour 2021 et qui les remplaceront pour la police de proximité.

Et hors préavis !

La Cogest s'est finalement intéressée au remplacement de feu le Bulletin d'information mensuel, si apprécié de nos concitoyens. Il était prévu la diffusion d'une newsletter paraissant moins souvent, d'abord aux membres du Conseil intercommunal, puis plus largement aux membres des différents conseils communaux. Cependant sa conception, sa rédaction et son envoi demandent une structure trop importante pour le temps à disposition des collaborateurs de l'ASEL. Celle-ci n'a pas voulu externaliser ce travail à des entreprises étrangères et celle qui est domiciliée à Genève n'assure pas le suivi de l'envoi. Ce projet est donc en attente.

La Cogest est aussi revenue sur la possible fusion entre l'ASEL et l'Association Police Lavaux (APOL). Des tests de collaboration étaient prévus en 2020 mais ils ont été remplacés par le plan ORCA. Celui-ci, ainsi que le projet CoRe, ont montré tous les avantages d'un rapprochement des deux polices, notamment au niveau opérationnel. Charge aux prochaines autorités de pérenniser officiellement cette collaboration, voire de l'augmenter tout en garantissant l'autonomie aux autorités des associations sécuritaires.

Conclusion

C'est à l'unanimité que la Commission de gestion vous demande d'approuver la gestion relative à l'exercice 2020 et de donner décharge au Comité de direction.

Pully, le 29 mai 2021

Anne Schranz, Pully,
Présidente, rapportrice

Jean-Marc Mayor, Belmont

Viesturs Simanis, Savigny

Laurent Witschi, Paudex